

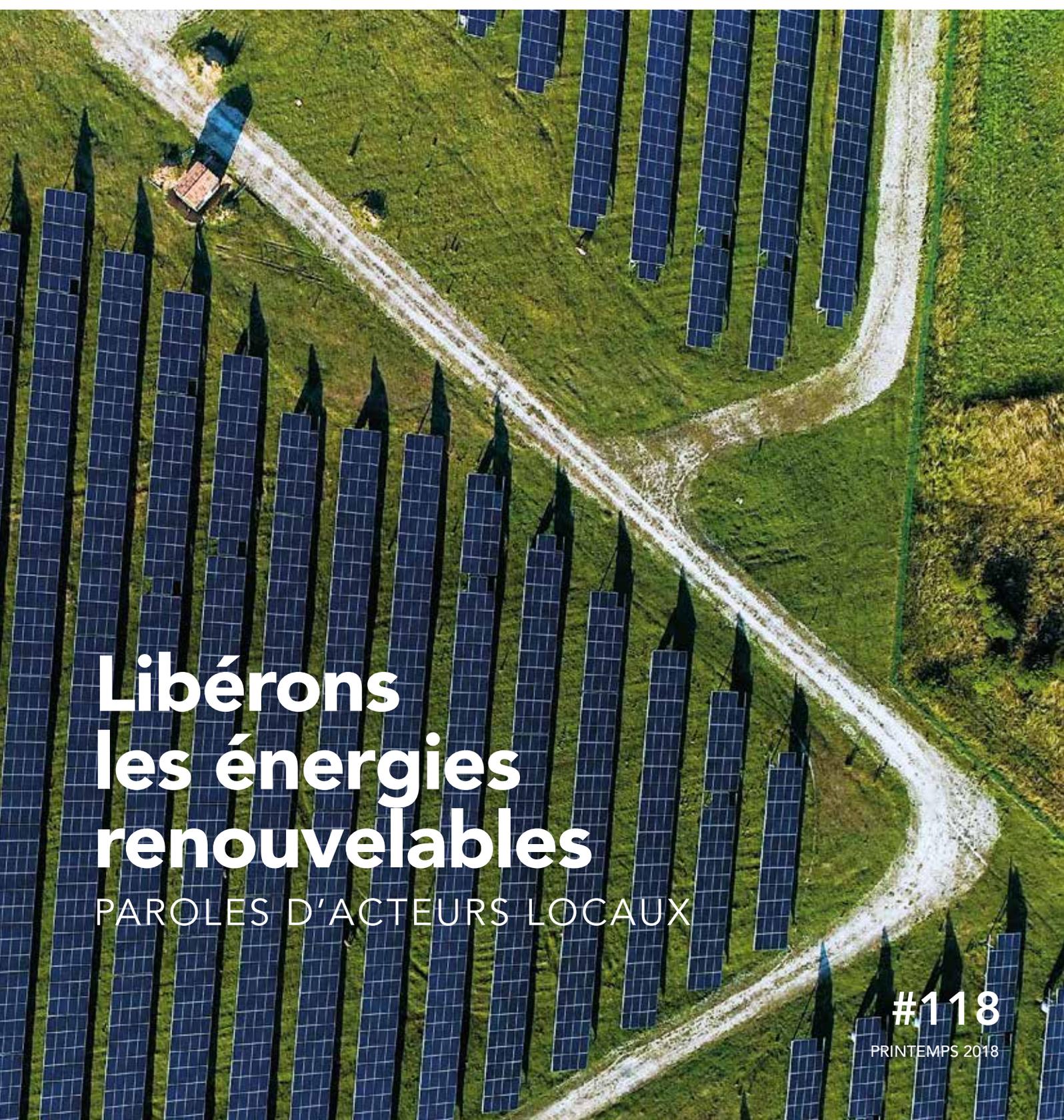
CLER INFOS

RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un nouveau dispositif
pour soutenir les énergies
citoyennes

Politique énergétique :
« Le temps des territoires »

Le CESE propose
d'accélérer la transition
énergétique



Libérons les énergies renouvelables

PAROLES D'ACTEURS LOCAUX

#118

PRINTEMPS 2018



Le plein de bonnes idées

Par Marc Jedliczka, vice-président du CLER – Réseau pour la transition énergétique

Le 22 janvier dernier, Nicolas Hulot annonçait le lancement au printemps 2018 de l'Accélérateur de transition écologique (AcTE) pour « libérer les énergies et atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 ». Le Débat public sur la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui s'est ouvert le 19 mars et durera jusqu'au 30 juin représente la première (et pour l'instant la seule) étape de cette initiative.

Le CLER et tous ses membres, qui n'ont pas ménagé leur peine depuis des années pour inscrire la transition énergétique au fronton de la République, ne peuvent que lui en savoir gré. Qu'il sache que, question accélération et massification, nous ne manquons pas de propositions issues de nos nombreuses et parfois longues expériences de terrain, ainsi que de la pratique constante du partage et de la mise en réseau qui fait partie de notre ADN : ce numéro du CLER infos regorge d'analyses et d'idées très concrètes qui ne demandent qu'à être pillées ! Car de l'inspiration, il va en avoir besoin, si l'on juge par la pauvreté des objectifs et le manque de vision qui ressortent du « dossier du maître d'ouvrage », le document produit par l'Etat qui est censé encadrer le débat public.

Et pour se mettre en appétit, quelques ingrédients de base pour accélérer la transition énergétique. D'abord, mettre les territoires au cœur du moteur : ce sont eux qui sont au plus près des gisements d'économies d'énergie et des ressources d'énergie renouvelable et sauront le mieux les exploiter, à travers par exemple des contrats d'objectifs territoriaux dignes de ce nom. Ensuite, optimiser, simplifier et stabiliser le cadre réglementaire pour favoriser les acteurs locaux et laisser de la place aux projets de moyenne dimension. Enfin, faire en sorte que la notion de service public attachée à la gestion des réseaux énergétiques soit étendue de manière équitable à la maîtrise des consommations et à la collecte de la production renouvelable décentralisée.

Sans oublier un hors d'œuvre en forme de cerise sur le gâteau : en lâcher le moins possible sur l'objectif de 50 % de nucléaire en 2025, tant il est vrai que cet « éléphant blanc au milieu de la pièce » reste l'un des principaux freins à la montée en puissance des chevaux légers de la transition écologique que sont les territoires.

SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 LIBÉRONS
LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES :
PAROLES
D'ACTEURS
LOCAUX

13 TRIBUNE

14-16 ACTUALITÉS

17 COLLECTIVITÉS

18 VIE DU RÉSEAU

20 AGENDA +
COUP DE CŒUR
DE LA DOC'



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

CLER Infos

édité par le CLER

mundo-m - 47, avenue Pasteur
93100 Montreuil

info@cler.org - www.cler.org

Directeur de la publication :

Joël Vormus

Rédactrice en chef: Jane Méry

Ont participé à ce numéro :

Esther Bailleul, Thomas Blosserville

Mard Jedliczka, Jennifer Lavallée

Jane Méry

Création & réalisation graphique :

Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec
des encres végétales

Illustration de couverture :

AdobeStock

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'Ademe
et du MTES. Le contenu de CLER
Infos ne représente pas nécessairement
l'opinion de l'Ademe
et/ou du MTES





Libérons les énergies renouvelables

Partout en France, les acteurs de terrain racontent leurs difficultés à réaliser concrètement des projets d'énergie renouvelable. Montages financiers, réseaux électriques, dynamique partenariale... pour les aider, de nombreuses barrières doivent être baissées. Un cadre réglementaire qui encourage (et non qui freine) cette multitude de petits projets doit être bâti pour permettre aux collectivités, associations ou entreprises, de passer de l'envie à la réalité, de la parole aux actes. Et dans un même élan, accélérer la transition énergétique en France, dans tous les territoires.

4 « Pourquoi ne pas instaurer un coefficient régional tenant compte de l'ensoleillement ? »

Entretien avec Sabine Moreau, directrice du pôle Maîtrise de la demande en énergie et Energies renouvelables au Sipperec.

5 « Tirer les enseignements des premiers parcs offshore pour développer plus rapidement la filière »

Le point de vue de Vincent Balès, directeur général de WPD Offshore France.

6 « En Europe, il est indispensable de placer la barre haut avec un objectif ambitieux d'énergie renouvelable pour 2030 »

Entretien avec Neil Makaroff, coordinateur Europe au Réseau Action Climat.

7 Vers un gaz 100 % renouvelable en France en 2050 ?

Zoom sur la dernière étude de l'Ademe.

8 « L'agglomération doit définir des objectifs d'évolution des réseaux énergétiques mais ne dispose pas de réels moyens pour les mettre en application »

Entretien avec Lionel Brard - maire adjoint de Valence, délégué à la transition énergétique de la Communauté d'agglomération Valence Romans.

9 « Nous apportons de la visibilité sur les conditions de réalisation des projets d'énergie renouvelable »

Le point de vue de Jeanine Doppel, directrice territoriale Enedis en Drôme Ardèche.

Le projet SMAP

Zoom sur le premier smart-grid en milieu rural.

10 Réseaux : l'association Hespul en quête de solutions au niveau local

Appel à contributions territoriales & réseaux électriques.

« A Paris, nous avons besoin des territoires ruraux pour être approvisionnés en ressources renouvelables »

Entretien avec Célia Blauel, adjointe au Maire de Paris à l'environnement, au développement durable, à l'eau, à la politique des canaux et au Plan Climat Energie territorial.

11 « Nous avons de sérieux atouts pour contribuer au développement durable des zones urbaines »

Le point de vue d'Elodie Ribardièrre Le May, directrice du Syndicat Energies Vienne.

12 Narbonne attend sa centrale solaire territoriale

Reportage en région Occitanie, par Thomas Blossville, journaliste.



« Pourquoi ne pas instaurer un coefficient régional tenant compte de l'ensoleillement ? »

Entretien avec Sabine Moreau, directrice du pôle Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables au Sipperec.

Le syndicat francilien Sipperec porte des projets dans les énergies renouvelables. Il exploite aujourd'hui 75 centrales solaires et est très actif dans le développement des réseaux de chaleur et de la géothermie. Sabine Moreau témoigne des freins rencontrés sur le terrain et livre ses attentes vis-à-vis de l'Etat pour y remédier.

Quelle place le Sipperec accorde-t-il aux énergies renouvelables ?

Le Sipperec est un syndicat intercommunal créé pour suivre en Ile-de-France les contrats de concession du réseau électrique d'une soixantaine de collectivités de la petite couronne. C'était en 1924 et, depuis, nous avons aussi pris des compétences en télécommunications et dans les énergies renouvelables. Désormais, le syndicat couvre 114 communes : 90 adhérentes pour les télécommunications, 83 pour l'électricité et 76 pour les renouvelables. Dans ce domaine, nous avons débuté par le photovoltaïque à travers des transferts de compétences, c'est-à-dire de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour piloter les travaux d'installation des centrales sur des bâtiments publics, souvent combinés à de l'isolation. Nous pouvons aussi accompagner les communes sans nous occuper directement des travaux. Troisième option, de plus en plus fréquente, reprendre en exploitation des installations existantes. Avec la baisse du tarif d'achat, il devient compliqué de trouver un modèle économique. Les communes peuvent se retrouver avec des installations construites mais qui ne fonctionnent pas, parce qu'elles ne sont pas allées au bout de leur projet. Au total, le Sipperec exploite aujourd'hui 75 centrales solaires pour une capacité de 3 MWc et une production de 2,6 GWh/an. Ce sont surtout des installations en toiture de puissances inférieures à 100 kWc. Mais depuis 2016, la Région Ile-de-France nous a transféré sa compétence pour des projets de plus de 200 kWc. Nous rentrons avec ces unités dans le cadre des appels d'offres CRE (Commission de régulation de l'énergie). Une première centrale de 210 MWc sur un lycée neuf a été retenue à Saint-Denis.



Installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque sur la Médiathèque François Mitterrand à Clamart.

Vu du terrain, comment se déroulent ces appels d'offres ?

Historiquement, les projets du Sipperec étaient plutôt sous le régime du tarif d'achat, dont le niveau est de plus en plus faible. Aujourd'hui, même en couplant avec des travaux d'isolation, on a de moins en moins de projets économiquement

« Aujourd'hui, on a de moins en moins de projets économiquement intéressants sur les petites puissances. »

intéressants sur les petites puissances. Sur les appels d'offres, cela reste possible. Mais plus les sessions se succèdent, plus la concurrence est intense sur les critères économiques. Notre projet à Saint Denis a été retenu à 10,9 centimes par kilowattheure. Sur les sessions suivantes, des projets à 9 centimes n'ont pas été sélectionnés. A chaque fois, les appels d'offres sont nationaux. Nous nous retrouvons en compétition avec des projets du sud de la France qui bénéficient d'un ensoleillement 20 à 25 % supérieur. En plus, nos projets sont quasi-exclusivement sur des toitures d'Établissements recevant du public (ERP), avec des contraintes réglementaires plus fortes.

Qu'attendez-vous de l'Etat pour développer plus de projets ?

L'Ile-de-France ne représente que 0,7% des projets labellisés dans les appels d'offres pour les centrales sur bâtiments. Nous trouverions intéressant d'instaurer un coefficient régional tenant compte de l'ensoleillement. L'Etat pourrait aussi créer une catégorie réservée aux ERP pour une plus grande égalité sur les contraintes de sécurité. Et pourquoi ne pas créer une catégorie propre aux centrales au sol sur sites dégradés ? En Ile-de-France, ce serait un moyen de développer des projets sur d'anciennes friches.

Les freins sont-ils tous liés à l'équilibre économique des projets ?

Il y a aussi de petites contraintes qui peuvent dissuader des communes de se lancer. Par exemple, la Région Ile-de-France accorde des subventions pour les équipements. Depuis deux ans, elle impose aux villes qui souhaitent en bénéficier des quotas de stagiaires. C'est un moyen de s'assurer que les aides favorisent, non-seulement les renouvelables, mais aussi la formation professionnelle des jeunes franciliens. Autre exemple, Enedis demande désormais le dépôt d'une caution avant raccordement des unités de moins de 100 kWc. Les montants ne sont pas réductibles, 360 à 1000 euros, et la somme est remboursée par EDF OA lors



de la première année d'exploitation. Mais ces mesures peuvent être perçues par les communes comme des complications.

A part le solaire, à quelles filières le Sipperec s'est-il intéressé ?

Nous travaillons sur la méthanisation en Essonne, mais nous n'en sommes qu'au tout début. Par contre, le Sipperec a déjà quatre projets de géothermie avec réseaux de chaleur en service. Trois autres sont à l'étude. Notre installation type représente 12 km de réseaux à creuser, une production de 100 GWh et un investissement de plus de 30 millions d'euros.

Les communes sont-elles demandeuses ?

Nous sentons un vrai intérêt. Mais les signaux envoyés par l'Etat ne sont pas rassu-

rants. C'est grâce au Fonds chaleur que nos centrales géothermiques ont pu être développées. Sur notre dernier projet de Grigny Viry-Chatillon, il a apporté 30 % d'aides à l'investissement. C'est un outil essentiel pour assurer la compétitivité par rapport au gaz. Aujourd'hui, nous avons de vives inquiétudes sur sa pérennité. Par le passé, il y a eu des annonces sur un doublement de son budget. Il n'a jamais eu lieu. Cette année, le dispositif a été maintenu, mais avec une légère baisse. Ce ne sont pas des signaux positifs à l'heure où les prix des énergies fossiles sont très bas. D'autant que l'on entend parler d'une transformation de l'aide en avance remboursable. Cela changerait la donne. Une subvention a un impact direct sur le prix de la chaleur alors qu'une aide remboursable peut

certes aider à boucler un montage financier pour obtenir des prêts, mais elle ne répond pas à l'enjeu de compétitivité face au gaz. Le pire, c'est que nous ne savons pas si une telle évolution s'appliquerait aux projets en cours.

Tout de même, y a-t-il récemment eu une mesure positive ?

Oui, la hausse de la taxation du carbone, telle qu'instaurée par la loi sur la transition énergétique. La trajectoire aujourd'hui prévue va surenchérir les énergies fossiles. C'est très positif ! Cette mesure permet de limiter l'impact de la baisse du prix du gaz et offre un peu de visibilité.

Propos recueillis par Thomas Blosserville, journaliste.



LE POINT DE VUE DE VINCENT BALÈS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE WPD OFFSHORE FRANCE

« Tirer les enseignements des premiers parcs offshore pour développer plus rapidement la filière »

« En 2018, aucune éolienne en mer n'est installée au large des côtes françaises. L'enjeu aujourd'hui est donc de démarrer les premiers projets pour ensuite accélérer le rythme de développement de la filière. A Fécamp en Seine-Maritime, nous sommes lauréats de l'appel d'offres depuis 2012 et la construction du parc devrait débuter en 2019. Ces délais ne sont pas aberrants pour des premiers projets : une nouvelle énergie implique de nouvelles procédures, des aménagements portuaires à effectuer, une filière à structurer. En Allemagne, la toute première installation d'éoliennes en mer a mis dix ans à émerger. Mais durant les cinq années suivantes, le nombre de projets s'est très vite multiplié et leur mise en œuvre s'est accélérée. En France, il faut préparer dès maintenant l'avenir et tirer les enseignements de nos premières expériences.

20 GW pour 2030

Aujourd'hui, nous devons d'ores et déjà projeter de nouveaux projets en planifiant de futurs appels d'offre et en identifiant de nouvelles zones maritimes. Le gisement français est énorme : 260 GW sont propices à l'éolien en mer. Dans le

débat actuel sur la Programmation pluri-annuelle de l'énergie, notre profession défend le développement d'une capacité de 20 GW pour 2030 ce qui donnerait l'ambition nécessaire à cette filière pour accélérer son développement.

Mais il y a plusieurs freins à lever pour cela. Certains sont en train d'être levés. Par exemple, lors du premier appel d'offres français, les candidats n'avaient aucun élément d'informations environnementales ou techniques sur les zones maritimes concernées. Cela a mis les projets à risque, a créé des surcoûts et engendré des délais supplémentaires. A l'occasion du troisième appel d'offres (en cours actuellement à Dunkerque), l'Etat mène des études qui sont mises à disposition des candidats afin qu'ils soient en mesure d'apporter la meilleure réponse en fonction du contexte et ensuite mettre en œuvre plus rapidement leur projet.

Il faut aussi donner aux lauréats la possibilité de faire évoluer leurs choix technologiques au cours du développement du projet. La technologie, et en particulier la puissance des éoliennes, évolue fortement et il est nécessaire de prendre

en compte l'évolution du marché et des technologies en accordant un permis plus flexible, car en l'état actuel de la réglementation, un modificatif de permis conduit à quatre années de délais supplémentaires.

Adhésion des acteurs locaux

Enfin, l'opposition systématique des associations nationales anti-éolien à tous les projets d'éolien offshore représente un frein important au développement de la filière. Tandis que pour WPD, l'acceptation et la concertation avec les acteurs locaux est au cœur de notre développement : il nous apparaît essentiel de conduire un travail de pédagogie pour expliquer l'éolien en mer et ses enjeux, ainsi que d'écouter les contraintes de nos interlocuteurs, et au final co-construire les projets. C'est déterminant pour obtenir l'adhésion des communes, des associations environnementales, des comités de pêche...

A Fécamp, tous les acteurs de terrain sont aujourd'hui favorables au projet. Mais Vent de colère dépose par principe un recours en opposition qui ralentit l'ensemble du processus. Ce recours devrait finalement être purgé à la fin de l'année.»



“ En Europe, il est indispensable de placer la barre haut avec un objectif ambitieux d'énergie renouvelable pour 2030 ”

Entretien avec Neil Makaroff, responsable Europe au Réseau Action Climat

Durant le premier semestre 2018, les institutions européennes débattent du paquet de législations relatives à la lutte contre le réchauffement climatique et à la transition énergétique en Europe. Au cœur des négociations entre Etats-membres et parlementaires européens : l'ambition donnée aux objectifs européens d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ou encore la régulation du marché de l'électricité.

Comment est défini le niveau d'engagement des Etats-membres pour les énergies renouvelables en Europe ?

La directive sur les énergies renouvelables va fixer un niveau d'ambition global pour accélérer leur déploiement en Europe. Malheureusement, certains Etats-membres, partisans du statu quo énergétique, continuent de soutenir un objectif de 27 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen d'ici à 2030, alors que les renouvelables sont en passe de devenir l'énergie la plus compétitive en Europe. Le Parlement européen l'a compris et défend 35 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. La recherche d'un compromis est en cours... et les positions des Etats-membres peuvent encore évoluer. La France, à ce jour, défend un niveau de 30 % d'énergies renouvelables en 2030 : une position qui est très loin de ce qui est faisable et souhaitable au niveau européen, mais qui reflète le retard accumulé dans notre pays.

Au moment où l'Allemagne déploie plus de 7 GW par an d'éoliennes terrestres et de panneaux photovoltaïques, la France peine à atteindre les 2 GW. Les principales causes de ce retard ? Principalement, les revirements des pouvoirs publics sur les filières renouvelables ces dix dernières années, des contraintes administratives et réglementaires encore très lourdes et le poids du débat sur l'énergie nucléaire... De très nombreux verrous restent à lever dans l'hexagone, mais notre pessimisme ne doit pas freiner les Etats-membres qui sont en capacité d'atteindre et de dépasser l'objectif de 35 % !

Dans quelle mesure la France est-elle à la traîne au niveau européen ?

En Europe, onze pays ont déjà atteint leurs objectifs d'énergie renouvelable

à l'horizon 2020. La France fait partie du peloton de queue avec seulement 15,7% d'énergie renouvelable dans son mix énergétique en 2016, très loin des 23% auxquels elle s'était engagée pour 2020. Contrairement aux autres « mauvais élèves » que sont notamment le Royaume-Uni, les Pays-bas ou l'Irlande, le déploiement des renouvelables reste atone en France et nous avons des raisons de nous inquiéter !

Aujourd'hui, il est indispensable de placer la barre le plus haut possible en Europe : l'énergie est le secteur le plus émetteur d'émissions de gaz à effet de serre. Planifier la sortie des énergies fossiles comme le charbon, mais aussi du nucléaire, dont la rationalité économique et la sûreté

« Il faut maintenir la priorité d'injection au réseau électrique des énergies renouvelables les jours de pointe ».

sont fortement remises en cause, est nécessaire en Europe et en France pour enclencher la transition écologique et massifier le développement des énergies propres et renouvelables. En plus, tous les indicateurs sont au vert : le coût d'installation des énergies renouvelables baisse drastiquement partout en Europe et plus personne ne peut contester leur potentiel économique et leurs co-bénéfices en termes d'emplois ou de santé.

Comment ensuite contraindre les Etats à atteindre ces objectifs ?

C'est dans le cadre d'un règlement, qui définit le système de gouvernance de l'Union de l'énergie et du climat, que la solidarité entre les Etats doit ensuite prendre forme. Certains d'entre eux n'ont bien sûr aucune envie de rendre des comptes à la Commission européenne. Le Parlement européen comme l'exécutif européen et certains Etats-membres estiment quant à eux que chaque Etat doit établir un plan national énergie-climat pour 2030 associé à une consultation citoyenne.

C'est peu ou prou ce que fait la France avec son débat public sur la Programmation pluri-annuelle de l'énergie (PPE) et sa Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Comme les parlementaires européens, la France prône donc une gouvernance robuste de l'énergie et du climat : elle soutient le principe d'une trajectoire nationale qu'elle souhaite voir planifiée avec des points de passages contraignants pour chaque Etat. C'est la condition *sine qua non* à la solidarité européenne dans la lutte contre les changements climatiques et la transition énergétique. Nous nous réjouissons que le gouvernement ait finalement choisi de soutenir cette position à l'automne dernier après y avoir été très rétif. La société civile a fait bouger les lignes.

Les énergies renouvelables seront-elles privilégiées sur le marché de l'électricité ?

La question de la priorité d'injection au réseau électrique des énergies renouvelables les jours de pointe est actuellement débattue dans une des directives de ce paquet énergie-climat. Nous pensons qu'il faut la maintenir car cela enverrait un signal fort en faveur des énergies

renouvelables sur le continent. Le Parlement européen propose de garantir cette priorité aux installations existantes, et de la maintenir pour les petites installations renouvelables et les projets citoyens à l'avenir. De la même manière, il est nécessaire que les Etats et les députés européens sécurisent un statut favorable à l'émergence des communautés énergétiques citoyennes et aux projets citoyens d'énergies renouvelables car ils sont la clef de la transition énergétique sur le continent. En revanche, cela n'aura d'impact positif que si l'on ne donne pas un avantage

compétitif, en particulier par le biais de subventions publiques, aux centrales fossiles et fissiles en Europe comme c'est le cas avec le marché de capacités. Ce dernier vise à maintenir en vie des centrales à charbon et nucléaires vieillissantes et obsolètes afin de répondre à des pics de demande électrique. Face à l'Allemagne et à la Pologne partisans de tels mécanismes pour les centrales à charbon, le Parlement européen tout comme la France ont souhaité en exclure les unités les plus polluantes afin d'arrêter de gaspiller de l'argent public

dans les énergies fossiles en Europe. Néanmoins, si la France se veut à l'avant-garde sur la fin de ce mécanisme pour le charbon, elle s'oppose vigoureusement à son arrêt pour ses propres centrales nucléaires, favorisant au passage son entreprise nationale : EDF. Aujourd'hui, le marché de capacité est un puits sans fond pour le contribuable et il ne répond pas aux enjeux de sécurité énergétique. La solution ne peut être qu'européenne.

Propos recueillis par Jane Méry, CLER.

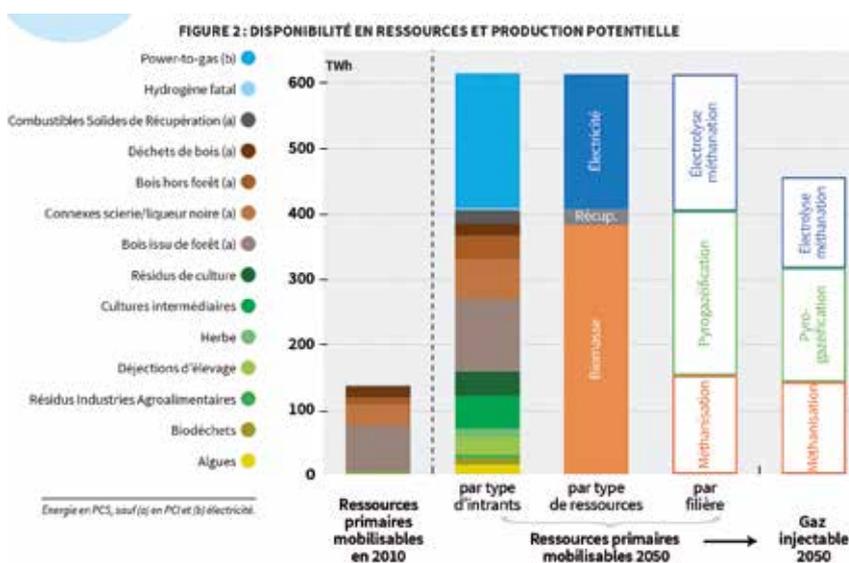
Vers un gaz 100 % renouvelable en France en 2050 ?

Fin janvier 2018, l'ADEME en partenariat avec GRDF et GRTGaz, a publié les résultats d'une étude sur la faisabilité d'un « mix gazier 100 % gaz renouvelable en 2050 ». C'est notamment l'association Solagro (adhérente du CLER) qui a coordonné ces travaux dans l'objectif d'explorer concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France.

La gaz renouvelable (issu de l'agriculture ou de l'algoculture, des déchets, des arbres et forêts grâce à la méthanisation, mais aussi du système électrique ou de l'industrie via la gazéification ou le power-to-gas) présente un potentiel important : l'étude nous apprend qu'il serait suffisant pour satisfaire la demande en gaz à l'horizon 2050 grâce à une production de 250 à 350 TWh par an (valeur qui prend en compte les efforts de réduction des consommations énergétiques préconisés par le scénario énergie-climat ADEME 2035-2050 ou le scénario négaWatt). Cette évolution du mix gazier permettrait de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de façon importante (moins 63 Mt CO₂ par an).

Des usages qui évoluent

Les réseaux devront s'adapter pour permettre de collecter toute la ressource de gaz renouvelable répartie de manière diffuse sur le territoire. Son fonctionnement devra être rendu bidirectionnel. Les outils existent déjà, et les coûts



d'adaptation représentent une faible part du coût global (2 à 3 %). Les infrastructures de transport et de stockage resteront un élément clé pour assurer l'équilibre offre-demande chaque jour de l'année et en tout point du réseau. Par ailleurs, l'étude souligne le rôle important du power-to-gas, passerelle entre le système électrique et le système gazier, pour atteindre le 100 % renouvelable tant pour le vecteur gaz (source supplémentaire de gaz renouvelable) que pour le vecteur électrique (stockage-intersaisonnier).

On remarque aussi que les usages du gaz évoluent : actuellement réduit essentiellement à la production de chaleur dans le bâtiment, le gaz pourrait devenir un carburant incontournable d'un secteur des

transports en pleine mutation. « En 2050, le biogaz représenterait pas moins de la moitié des carburants utilisés en France, explique Simon Métivier de Solagro. Il est aujourd'hui très important de développer la filière du bioGNV qui permettra de décarboner les transports qui sont responsables d'un tiers de nos consommations d'énergie. Ce carburant présente des atouts importants pour le fret de marchandises ou les trajets de longues distances notamment, qu'il faut valoriser. »

Solagro a participé à un web-séminaire organisé par le CLER le 6 mars 2018 intitulé « Le biogaz dans la transition énergétique : quel rôle et quels projets locaux exemplaires ? » Pour le revoir : www.cler.org/rendez-vous/web-seminaires/



« L'agglomération doit définir des objectifs d'évolution des réseaux énergétiques mais ne dispose pas de réels moyens pour les mettre en application »

Entretien avec Lionel Brard - maire adjoint de Valence, délégué à la transition énergétique de la Communauté d'agglomération Valence Romans

Valence Romans Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dès juin 2015. Au cours de ce travail, le dimensionnement des réseaux basse tension, notamment en milieu rural, s'est révélé être une contrainte majeure au développement du photovoltaïque qui représente le plus fort gisement d'énergie renouvelable sur ce territoire. Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, la collectivité est ainsi en attente d'évolutions aussi bien techniques qu'organisationnelles.

Comment avez-vous abordé la question du réseau électrique dans vos travaux de planification énergétique ?

Afin de disposer de l'ensemble des enjeux permettant de définir une stratégie énergétique locale cohérente, nous avons souhaité établir un état des lieux des réseaux de distribution d'énergie, bien avant que la réglementation ne l'impose aux PCAET. En effet, avec la montée en charge des énergies renouvelables, les réseaux, dimensionnés pour les besoins en consommation actuels, ne peuvent accepter qu'une arrivée en production décentralisée en adéquation avec la consommation locale.

Avec l'appui de l'association Hespul, notre approche a donc consisté dans un premier temps à élaborer un cadastre solaire photovoltaïque en deux dimensions permettant d'identifier, à l'échelle du territoire, les toitures pouvant accueillir des installations photovoltaïques et d'estimer leur puissance unitaire. Ce travail s'est focalisé sur l'énergie photovoltaïque puisque c'est la plus fréquente sur les réseaux de distribution d'électricité.

Dans un second temps, la carte des réseaux basse tension a pu y être superposée, afin d'étudier la part raccordable à coûts raisonnables de ce gisement sur le réseau public de distribution d'électricité. Cette seconde étape a été réalisée en collaboration avec Enedis qui nous a permis d'obtenir la carte à moyenne échelle des réseaux électriques.

Quels ont été les résultats de ce travail de modélisation ?

Les résultats montrent bien que le réseau

actuel ne peut accepter une augmentation significative des moyens de production. Il apparaît qu'en moyenne, sur les 56 communes composant l'agglomération, seulement 17% du potentiel photovoltaïque serait raccordable à des coûts acceptables pour les producteurs, 33% sur une commune urbaine comme Valence et à peine 8% sur la commune rurale de Montrigaud. L'écrêtement des onduleurs permettrait d'optimiser le gisement raccordable de quelques pourcents. Ce travail de modélisation, réalisé entièrement sous logiciel libre, n'ayant pas vocation à se substituer aux études de raccordement d'Enedis, un partena-

« Seulement 17 % du potentiel photovoltaïque serait raccordable à des coûts acceptables pour les producteurs. »

riat étroit avec le gestionnaire de réseau, sous forme de convention d'expérimentation, a permis de le reproduire avec les outils d'Enedis et d'obtenir des résultats s'en rapprochant.

A partir de ces connaissances, comment pensez-vous pouvoir lever ces freins ?

Outre la contrainte technique, de nombreux autres freins sont apparus tout au long de notre démarche. La première

étant la dissociation des compétences d'élaboration du PCAET et d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie. D'un côté, l'agglomération doit définir des objectifs d'évolution des réseaux énergétiques mais ne dispose pas de l'autre côté de réels moyens pour les mettre en application.

L'accès aux informations relatives aux réseaux peut être une problématique également, ces données étant détenues par Enedis et par le Syndicat d'énergie. Fort heureusement, de bonnes relations avec Enedis nous ont permis d'obtenir de précieuses informations. Hespul a pu poursuivre le travail engagé et solliciter la mise en place d'un cadre dérogatoire plus large au niveau national afin d'expérimenter certaines actions visant à optimiser le raccordement des producteurs d'énergie (voir encadré ci-joint). Une convention de partenariat est en projet avec le Syndicat d'énergie afin de faciliter l'échange d'informations et d'intégrer l'enjeu «raccordement des énergies renouvelables» lors de la planification pluri-annuelle des travaux sur les réseaux de distribution des communes rurales.

Avez-vous des demandes vis à vis du gestionnaire de réseaux pour assurer le déploiement de vos projets ou les accélérer ?

L'étape suivante consistera à mettre en œuvre les leviers d'optimisation identifiés, comme par exemple la mutualisation de travaux et d'ouvrage entre plusieurs producteurs et consommateurs, l'écrêtement des onduleurs, la modification de la position des prises à vide dans les postes de transformation HTA/BT lorsque cela sera possible ou bien encore la mise à disposition d'informations au grand public.



Le compteur communicant Linky permettra aussi, en modernisant et rendant actif le réseau basse tension, d'intégrer de façon plus importante les énergies renou-

velables décentralisées sur un réseau basse tension non prévu à cet effet lors de sa construction. Mais la pierre angulaire de toute cette démarche reste bien l'ouver-

ture d'un espace pérenne de dialogue entre l'intercommunalité en charge du PCAET, son syndicat d'énergie et le gestionnaire de réseau Enedis.



LE POINT DE VUE DE JEANINE DOPPEL,
DIRECTRICE TERRITORIALE ENEDIS EN DRÔME ARDÈCHE

« Nous apportons de la visibilité sur les conditions de réalisation des projets d'énergie renouvelable »

« **D**u fait de leur caractère aléatoire, le développement des énergies renouvelables et les nouveaux usages de l'électricité (mobilité électrique, notamment) induisent de nouvelles contraintes. Le réseau électrique ayant été initialement construit pour une production centralisée et une consommation prévisible, il est un élément structurant à prendre en compte dans l'étude de raccordement des projets de nouvelles installations.

Dans la Drôme, entre 2011 et 2016, nous avons pu raccorder 30 % d'installations supplémentaires de puissance inférieure à 36 kVA, 60 % de puissance supérieure à 36 kVA, et enfin 50 % d'installations de 250 kVA (source open data Enedis). Pour y parvenir, nous réalisons d'une part des

études d'impacts et de « *pré-raccordement* » : à partir de la géolocalisation et de la puissance prévisionnelle des projets d'installation d'énergie renouvelable, nous indiquons pour chaque installation, le niveau de contrainte du raccordement. Nous apportons ainsi de la visibilité sur les conditions de réalisation du projet, ce qui facilite la prise de décision en identifiant les travaux nécessaires sur le réseau de distribution et en estimant les coûts associés et les délais.

Modernisation du réseau

Enedis poursuit d'autre part son engagement dans la modernisation du réseau nécessaire à l'accroissement de ses capacités d'accueil des installations d'énergie renouvelable, en particulier sur le réseau « *basse tension* » avec le

déploiement du compteur communicant Linky. Ces efforts nous permettent d'assurer la maîtrise des délais, la réduction des coûts et la minimisation des impacts sur le réseau.

Actuellement, nous expérimentons enfin de nouvelles offres de raccordement intelligentes en moyenne tension (installations de puissance supérieure à 250kVA) : elles permettront prochainement aux nouveaux producteurs d'énergie renouvelable de raccorder leur installation plus rapidement et à moindre coût. Ces offres permettent aux producteurs d'énergies renouvelables de raccorder leur installation au réseau le plus proche, et donc de réduire le coût et le délai de raccordement au réseau, en échange de limitations ponctuelles de production.»

EXPÉRIMENTATION

Le projet SMAP : premier smart-grid en milieu rural

Le démonstrateur SMAP est un projet expérimentant des solutions innovantes en matière de gestion des réseaux électriques en milieu rural, en vue de permettre un meilleur développement des installations de production d'électricité photovoltaïque et une meilleure maîtrise des consommations d'électricité. Les partenaires de ce dispositif (Enedis, AURA-EE, l'Ecole d'ingénieur Grenoble-INP, Hespul, SYDER...) se sont organisés en consortium pour étudier ces solutions innovantes et en tirer le meilleur parti en matière de gestion des réseaux électriques et d'optimisation de l'équilibre local consommation / production.

Ce premier démonstrateur smart grid rural en France s'adosse au projet des Centrales villageoises photovoltaïques mené dans les Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes depuis fin 2010, qui se multiplie sur le réseau basse tension. Des technologies innovantes ont été mises en service dans la commune des Haies (Parc naturel du Pilat) où huit installations photovoltaïques sont en service depuis août 2014 par le biais d'une SAS qui compte à ce jour plus de 160 actionnaires majoritairement citoyens. 150 compteurs communicants ont été installés ainsi qu'un système de pilotage des onduleurs et un transformateur régleur en charge pour

faire de la régulation de tension. Une plateforme en ligne d'accès aux données de consommation / production a également été créée.

Ces expérimentations seront associées à une série d'actions auprès des habitants consommateurs (et pour certains producteurs) d'électricité pour les accompagner dans leur effort de maîtrise de l'énergie. Ces solutions tant techniques que comportementales devront permettre d'améliorer le déploiement des énergies renouvelables dans les réseaux électriques.

En savoir plus :

www.centralesvillageoises.fr/web/guest/smap

Réseaux : l'association Hespul en quête de solutions au niveau local

Comme le montrent tous les exercices de planification énergétique obligatoires (type PCAET) ou volontaires (type TEPOS) menés par les collectivités locales, grandes et petites, le recours massif au photovoltaïque (PV) est un incontournable de la transition énergétique vue des territoires.

Les principaux éléments qui freinent aujourd'hui le développement du PV par les acteurs des territoires se trouvent du côté de la structure des systèmes de soutien dont la filière aura encore besoin pendant quelques années : seuil discriminatoire des appels d'offre (100 kW pour le seul

PV contre 500 pour les autres filières, et jusqu'à 3 MW pour l'éolien!) et absence de régionalisation qui met Lille en concurrence avec Perpignan et conduit in fine à un renchérissement global du coût pour la collectivité.

Appel à retours d'expériences

Généralement ignorée au moment de la définition des objectifs, la question cruciale des coûts de raccordement peut aussi être un frein très puissant aux ambitions initiales, notamment dans les zones rurales qui se caractérisent par un potentiel solaire important au regard

des capacités limitées d'accueil du réseau basse tension auquel se raccordent tous les systèmes dont la puissance est inférieure à 250kVA (200-300 m² de panneaux).

L'association Hespul qui a développé une expertise conséquente sur le sujet, est preneuse de retours d'expérience afin d'améliorer sa compréhension des difficultés rencontrées sur le terrain, optimiser sa recherche de solutions au niveau local et alimenter son plaidoyer auprès des autorités compétentes.

N'hésitez pas à la contacter à l'adresse : marine.joos@hespul.org



« A Paris, nous avons besoin des territoires ruraux pour être approvisionnés en ressources renouvelables »

Entretien avec Célia Blauel, adjointe au Maire de Paris à l'environnement, au développement durable, à l'eau, à la politique des canaux et au Plan Climat Energie territorial.

La transition énergétique suppose de valoriser au mieux les ressources de chaque territoire : si les économies d'énergie sont principalement réalisées en milieu urbain, la production d'énergies renouvelables a lieu dans les territoires ruraux. La Ville de Paris l'a compris et a entamé un dialogue pour établir une plus grande solidarité territoriale.

La Ville de Paris a annoncé viser le 100 % énergies renouvelables en 2050. Comment cela est-il possible sur un territoire aussi urbain ?

Je suis convaincue que le 100 % énergies renouvelables est la seule option viable et bénéfique à long terme partout. C'est donc nécessaire et possible sur tous les territoires même si cela prendra bien sûr des formes différentes. Dans les territoires urbains comme Paris (une des villes les plus denses du monde), il s'agit avant tout de réduire les consommations d'énergie au maximum : nous nous sommes fixés un objectif de division par deux d'ici 2050. Il faut ensuite valoriser toutes les ressources locales : solaire, géothermie, valorisation des déchets, récupération de chaleur fatale... Et enfin développer de nouvelles formes de partenariats pour s'approvisionner auprès d'autres territoires grâce à des réseaux 100 % « verts ».

Qu'ont à gagner Paris et les territoires ruraux à être solidaires sur le plan de l'énergie ?

Tout d'abord, une réappropriation de leurs destins énergétiques. La décentralisation que nous appelons de nos vœux s'accompagne d'une responsabilité pour chacun de nos territoires, dans leurs interactions. Il est évident que Paris ne pourra jamais être totalement autonome en énergie. Nous devrions continuer à « importer » 80 % de notre énergie en 2050. Nous avons donc besoin des territoires ruraux pour cet approvisionnement en ressources renouvelables, au même titre que l'alimentation, par exemple. Et cela offre bien sûr des opportunités de débouchés économiques pour de nouvelles filières et la valorisation des ressources locales là où elles sont excédentaires. C'est aussi une chance de changer les regards que nous portons les uns sur les

autres, souvent encore trop caricaturaux et dans les deux sens.

Quelles formes pourrait prendre une telle solidarité ?

Nous travaillons sur plusieurs pistes en collaboration avec différents territoires ruraux ou réseaux comme le CLER qui anime les TEPOS ou l'Association des Maires ruraux de France. On peut citer par exemple des contrats commerciaux d'approvisionnement (pour le bois-énergie mais aussi, pourquoi pas, pour le gaz et l'électricité), d'investissements dans de nouveaux moyens de production aux côtés d'acteurs locaux, d'échanges d'ingénierie de projets ou même de « jumelage énergétique » qui inviterait les habitants eux-mêmes à se rencontrer et participer à des projets communs (via le financement participatif).

Sur l'électricité et le gaz, l'organisation centralisée et les règles du marché devront aussi évoluer pour permettre de



recréer ce lien plus direct entre les habitants et les différents territoires. Cette dynamique est déjà à l'œuvre, comme le montre l'engouement pour l'autoconsommation collective.

Quels sont les projets en cours ?

Les projets ne manquent pas. Nos contrats

de fourniture d'énergie des bâtiments municipaux exigent des énergies renouvelables, avec des clauses « à haute valeur environnementale ». La SEM Energies Posit'If dont la Ville de Paris est actionnaire a déjà investi dans un projet de méthanisation en Seine-et-Marne. Nous participons à un projet Synergies qui

visait à analyser la pertinence d'échanges directs entre consommation et productions locales, y compris en regardant l'équilibrage à chaque instant. Nous avons des échanges avec des élus ou des développeurs de projets en termes de bois-énergie pour alimenter notre réseau de chaleur.



LE POINT DE VUE D'ÉLODIE RIBARDIÈRE LE MAY,
DIRECTRICE DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

« Nous avons de sérieux atouts pour contribuer au développement durable des zones urbaines »

« Les territoires ruraux ont une opportunité historique de se rendre indispensables au développement des énergies renouvelables et à l'alimentation en énergie verte des zones urbaines. Ils vont pouvoir devenir des « greniers énergétiques » et tirer des avantages certains et quantifiables de cette nouvelle contribution (retombées fiscales et économiques, réduction de la dépendance aux énergies conventionnelles...). Cette nouvelle ère de la production d'énergie verte décentralisée peut désormais profiter directement à toutes les collectivités intéressées. Encore faut-il qu'elles le sachent et s'emparent de cette opportunité !

La Loi de transition énergétique encourage la collaboration publique-privée au sein de sociétés de production dans lesquelles les communes et EPCI peuvent directement prendre une part au capital. C'est ce type de montage que Sergies, filiale du Syndicat Energies Vienne, a inau-

guré en 2016 en s'associant aux syndicats de déchets et d'énergie de Charente (Calitom et SDEG 16) pour créer une société dédiée à la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur un ancien site d'enfouissement de déchets. La valeur créée revient aux collectivités actionnaires au prorata de leur détention de capital, plutôt qu'à des acteurs privés moins concernés par le développement local.

Intégrer les éoliennes dans le paysage

Pour monter en puissance, un engagement politique fort, national comme local, va devoir s'exprimer en faveur de la cohabitation de patrimoines et paysages classés et d'installations EnR, même les plus visibles, les éoliennes, dans le respect de la biodiversité. Le blocage devient en effet récurrent. Pourquoi dans les grandes villes fait-on cohabiter patrimoine classé et architecture nouvelle (par exemple, Beaubourg dans le périmètre de Notre Dame de Paris) alors qu'à la campagne

(c'est le cas en Vienne) une opposition politique est entretenue par certains contre l'éolien en l'accusant de tous les maux sans preuve (« accélérateur de désert rural », « atteinte au tourisme »...).

Rappelons que l'électrification rurale a entraîné l'implantation de millions de poteaux électriques en France (80 000 pour Energies Vienne) et avec eux le progrès et la modernité sont entrés dans chaque foyer. Nous inaugurons une nouvelle ère où il va falloir accepter que le paysage s'habille de nouvelles installations pour préserver l'avenir. Saurons-nous relever ce défi comme nos aînés ?

Pour y parvenir, la déontologie du développement de l'éolien doit être renforcée, en favorisant les projets concertés. Exiger une délibération du conseil municipal favorable au projet pourrait être imposé afin que soient prioritairement autorisés les projets dans lesquels les collectivités ont été associées et peuvent investir. »

Narbonne attend sa centrale solaire territoriale

Par Thomas Blosserville, journaliste

Des citoyens à la région Occitanie, un collectif d'acteurs locaux s'est constitué autour d'un projet de centrale solaire à Narbonne. Un riche processus de co-développement dont l'aboutissement ne dépend plus que de l'issue d'un recours en justice.

Encore un peu de patience. « Nous avons obtenu le permis de construire début 2017, mais des opposants ont déposé un recours et le projet est aujourd'hui suspendu à la décision

du tribunal administratif. » Frédéric Petit est responsable de l'agence Valorem de Carcassonne. Le développeur d'énergies renouvelables a dû reporter de plusieurs mois la construction de la centrale solaire

du projet Soleil Participatif du Narbonnais. L'installation devait démarrer cette année, mais le projet a été attaqué en justice. Les opposants arguent d'une discontinuité de l'urbanisation contraire à la loi littoral.

Simple contretemps? L'initiative aura, en tout cas, permis à tout un territoire de monter en compétence.

Projet territorial multi-énergies

Tout a commencé en 2009 avec des craintes de pollution liées au site nucléaire Areva de Malvesi et le rachat, par l'industriel, d'un terrain agricole jouxtant son usine. Par précaution, la production alimentaire y est stoppée. A la place, l'ancien exploitant agricole propose un projet territorial multi-énergies avec une dimension citoyenne, et pour commencer, une centrale photovoltaïque au sol de 12 MW, dont 5 MW avec traqueurs solaires. L'investissement de 14,5 millions d'euros doit permettre de produire 18,3 GWh/an. Les revenus générés sont censés financer d'autres volets du projet comme des essais de culture de biomasse énergétique et une maison d'accueil pour la sensibilisation du grand public aux renouvelables. Un temps envisagée, la piste éolienne est finalement abandonnée.

En 2014, le projet décolle vraiment avec la création de l'association Energies Participatives du Narbonnais (EPN). L'Agglomération du Grand Narbonne vient alors d'adopter son plan climat, «dont l'une des actions prioritaires était de soutenir un projet de portage coopératif et/ou public de production d'énergie renouvelable», retrace Anaud Fanlou, responsable transition énergétique du Grand Narbonne. D'autres acteurs locaux se greffent au projet et, peu à peu, un collectif territorial se monte. Sa taille, plutôt grande, est l'une des spécificités et des contraintes de l'initiative. Au sein d'EPN, on retrouve : l'Agence locale de l'énergie Pôle Energies 11, la Chambre d'Agriculture, Areva, le Grand Narbonne, le Syndicat d'énergie Syaden, la Coopérative agricole Arteris, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et la société Ella Energies fondée par l'agriculteur à l'origine du projet.

Un capital de 350 000 euros

Ce collectif n'est que le premier étage du dispositif. En 2014, un appel d'offres est lancé pour la construction de la centrale solaire. Enercoop intervient comme assistant à maîtrise d'ouvrage. Le fournisseur d'énergie cherche alors «à faire émerger de nouveaux projets dans les renouvelables, et non plus seulement à acheter



l'électricité à des producteurs», se souvient Guillaume Marcenac, responsable du pôle production d'Enercoop dans la région. Valorem est choisi. «Son offre économique était crédible. Il avait des équipes à proximité et une expérience des projets participatifs», résume Guillaume Marcenac.

Valorem prend alors le relais pour répondre avec succès à l'appel d'offre national CRE3. Une société de projet est créée pour développer et exploiter la centrale : Soleil Participatif du Narbonnais (SPN) (à ne pas confondre avec l'association Energies Participatives du Narbonnais qui regroupe les acteurs locaux à l'origine de la démarche). Dans un premier temps, la société de projet possède un capital de 350 000 euros, détenus à 75 % par Valorem, 16 % par la société d'aménagement du Grand Narbonne Alenis et 9 % par l'association EPN. Mais dans la perspective de la phase d'investissement, il est prévu de faire évoluer le pacte d'associés.

A terme, le capital sera de 2,5 millions d'euros. Valorem en détiendra 50 %. Le reste sera partagé entre les acteurs locaux : 16 % pour Alenis, 10 % pour le syndicat d'énergie Syaden, 10 % pour la SAS régionale MPEI, 1,5 % pour Ella Energie et 1 % pour l'association EPN. Enfin, 11,5 % sont réservés à l'investissement participatif, via une société citoyenne à créer. Soit sept actionnaires. Côté gouvernance, chacun possèdera une voix, quelle que soit sa part au capital.

Une diversité d'acteurs complexe

Cette diversité d'acteurs n'a pas simplifié les discussions qui se sont parfois compliquées, par exemple, sur la place à accorder aux citoyens. Investissement via une plateforme en ligne ou mobilisation locale plus concrète? Le débat au sein même du groupe des acteurs du territoire a pu être vif et difficile, les intérêts de chacun étant parfois divergents et la disponibilité aléatoire. Il a donc fallu bien définir le rôle de chacun, consacrer du temps au projet et soigner la communication. «Remplacez-vous dans le contexte. La notion de projet territorial et participatif était alors peu développée en France», relativise Anaud Fanlou. Un avis partagé chez Enercoop, à qui le projet a permis d'initier une activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de concevoir une méthode de co-développement où l'on n'oppose pas citoyens et développeur. Chez Valorem, on le reconnaît volontiers : le modèle n'est pas forcément répliquable partout, mais «il a permis de défricher le sujet», estime Frédéric Petit.

Reste à lever les dernières incertitudes judiciaires. D'abord, pour boucler le financement, notamment les 11 millions d'euros d'emprunts. Ensuite, pour obtenir l'aide attendue du dispositif régional qui octroie un euro de subvention pour un euro d'investissement citoyen. Cette aide ne sera accordée qu'après la campagne de financement participatif, elle-même suspendue à la décision du tribunal. Encore un peu de patience...

En France, un collectif pour l'énergie citoyenne (qui regroupe onze organisations de la protection de l'environnement, de l'énergie et de l'économie sociale et solidaire) fait la promotion de la participation directe des citoyens et des acteurs locaux à la production d'énergies renouvelables. Selon eux, elle agit comme accélérateur de la transition énergétique et du développement des territoires. «Cet investissement local est aujourd'hui nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte», estiment les membres qui défendent notamment le principe de 15 % des énergies renouvelables entre les mains des citoyens et collectivités à l'horizon 2030.

En savoir plus : www.energie-citoyenne.fr

Politique énergétique : «Le temps des territoires»

Par un collectif d'acteurs locaux

Dans une tribune publiée dans le journal *Le Monde* du 23 mars 2018, des dizaines d'acteurs des territoires (dont plusieurs administrateurs du CLER) ont réclamé une réforme de notre système énergétique vers davantage de décentralisation, de démocratie locale et de solidarité entre les territoires. Ils suggèrent de rédiger une proposition de loi d'orientation pour la décentralisation de la politique énergétique, en concertation avec le gouvernement et le parlement.

A lors que s'ouvre le débat public pour la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, et que la Commission européenne vient de publier sa feuille de route «Climat et Energie EU 2025», nous appelons au fléchage vers les collectivités d'une partie de la hausse de la contribution climat énergie, et à l'adoption d'une loi d'orientation pour la décentralisation de la politique énergétique. L'efficacité de notre action, son acceptation sociale et la cohésion des territoires en dépendent. L'Accord de Paris et la loi pour la transition énergétique nous ont donné le chemin à suivre pour limiter la hausse des températures à moins de 2°C et, dans l'idéal, à moins d'1,5°C d'ici 2100.



© FOTOLIA

Gouvernance

Or, en matière de politique énergétique, l'essentiel des leviers reste aux mains de l'Etat ou d'opérateurs nationaux en situation de monopole. Pourtant, sur le terrain, tout démontre que l'approche technique et centralisée a atteint ses limites : les infrastructures de production d'énergies renouvelables peinent à se mettre en place, les rénovations énergétiques ambitieuses sont rares, et le véhicule individuel, avec moins de deux personnes à bord, reste le mode de déplacement dominant.

Pour y remédier, il faut faire évoluer la gouvernance du système énergétique vers davantage de décentralisation et de démocratie locale. Le fléchage vers les collectivités d'une partie de la hausse de la contribution climat énergie défendue aujourd'hui par la plupart des associations de collectivités, des ONG et des fédérations professionnelles est indispensable. La mise en œuvre de l'accord de Paris à l'échelle de chaque territoire doit mobiliser près de 300 euros par habitant et par an. Affecter 5% des 8 milliards de recettes de la contri-

bution climat pour déclencher cette économie verte est donc essentiel pour que la France mette en œuvre ces engagements internationaux dans tous les territoires d'ici la fin du mandat présidentiel.

Tous un rôle à jouer

Il ne s'agit pas pour nous d'ouvrir un débat sur l'échelon territorial pertinent pour décentraliser cette politique. Le territoire de la transition énergétique est celui que s'approprient une communauté de parties prenantes : citoyens, élus, usagers, techniciens, entrepreneurs, agriculteurs, financiers... L'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables dépend d'abord d'une capacité locale d'initiatives, d'organisation et de partenariats. Dans cette équation chaque niveau de collectivité a son rôle à jouer.

Nous sommes aujourd'hui en capacité d'avoir un système énergétique décentralisé compétitif, cohérent et créateur de richesses. Les incitations venues d'en haut seront sans effet tant que ses bénéfices

locaux ne seront pas supérieurs à ceux de l'inaction. La création de richesse varie de un à trois en fonction de l'association des territoires et des habitants à un projet de production d'énergies renouvelables.

Démocratiser les enjeux

Nous devons engager cette décentralisation car la transition énergétique est un projet de société qui touche à nos modes de vie, nos comportements, nos valeurs. Ce n'est pas la contrainte mais le dialogue et la coopération qui permettront de construire une autre façon de vivre. Comme nous le montre le très beau documentaire *Demain*, c'est localement que se construisent les nouvelles représentations du progrès et les solidarités par la conciliation des intérêts. Décentraliser, c'est démocratiser les enjeux majeurs de l'énergie et du climat et responsabiliser les acteurs du territoire, c'est aussi créer davantage de réciprocité et de solidarité entre urbains et ruraux.

Lire la tribune dans son intégralité sur le site du Monde : www.lemonde.fr

Un nouveau dispositif pour soutenir les énergies citoyennes

Lancé officiellement au cours des Assises de la transition énergétique en janvier 2018, EnRciT est un nouveau dispositif d'appui aux projets citoyens d'énergies renouvelables doté de 10 millions d'euros. A l'initiative de l'ADEME, piloté et abondé par la Caisse de Dépôts et Consignation, le Crédit Coopératif et l'Ircantec – tous réunis au sein d'un comité d'investissements - il finance les études des projets citoyens en phase de développement afin de les sécuriser et d'assurer leur déploiement. Objectif de l'opération : mutualiser les risques pour favoriser l'émergence et le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable.

Ce fonds d'amorçage, qui doit permettre la concrétisation de 150 projets sur dix ans, sera géré par Energie Partagée Coopérative, opérateur pour le compte des trois actionnaires et sera



« Dès que la construction du projet sera enclenchée, les parts d'EnRCIT seront cédées aux acteurs locaux »

opérationnel fin mars. Les premiers investissements seront réalisés avant la fin du mois de juin 2018, dans un premier temps en soutien à la production d'énergie éolienne et photovoltaïque. EnRciT interviendra exclusivement durant la phase de développement des projets. Les projets choisis auront majoritairement reçu l'appui de l'Ademe et d'une Région en phase d'émergence via l'accompagnement des réseaux citoyens d'énergie renouvelable.

Des réseaux régionaux

« Cet outil est au service des territoires, insiste Erwan Boumard d'Energie Partagée. Ainsi les projets soutenus doivent

être détenus à hauteur de 40 % minimum par un collège composé de citoyens et de collectivités locales fortement impliqués dans la gouvernance. Dès que la construction du projet sera enclenchée, les parts d'EnRCIT seront cédées aux acteurs de l'écosystème territorial. »

Ce dispositif est l'occasion d'insuffler plus de cohérence dans le financement et l'accompagnement des projets d'énergie citoyenne par les institutions sur le terrain : « Les dispositifs d'accompagnement développés en France par les directions régionales de l'ADEME et les régions sont très hétérogènes, poursuit Erwan Boumard. Actuellement nous tentons d'affiner par région le positionnement de l'outil pour mettre en place le maximum de complémentarités avec les systèmes de soutien existants. » Dans les régions dépourvues d'animation, c'est aussi l'occasion de parler et de structurer les réseaux régionaux « d'énergie citoyenne » en créant des réseaux associatifs là où il n'en existe pas encore.



Plan de rénovation énergétique : toujours dans les limbes

Publié fin novembre, le plan de rénovation énergétique du gouvernement fait l'objet d'une consultation publique à laquelle le CLER - Réseau pour la transition énergétique et ses adhérents ont contribué. Cette concertation désormais terminée, nous attendons avec impatience une nouvelle version de ce plan qui répondrait à nos demandes de mesures concrètes en faveur d'une rénovation énergétique ambitieuse et globale des bâtiments, au bénéfice de tous les ménages et en particulier les plus fragiles.

Alors que des engagements politiques et financiers majeurs s'imposent de toute urgence pour lancer le chantier de la rénovation énergétique en France, les messages des pouvoirs publics restent ambigus et cristallisent aujourd'hui toutes les inquiétudes. D'une part, le portage politique est partagé entre deux ministères s'exposant ainsi au risque de paralysie politique. D'autre part, les montants annoncés sont imprécis, et pourraient se révéler inférieurs au niveau d'investissement actuel.

Retrouvez les réactions du CLER, suite à la publication de ce plan au printemps, et nos propositions pour une rénovation globale et performante et un service public de l'efficacité énergétique sur notre site Internet : www.cler.org/actualites/economies-denergie

Evaluation du dispositif RGE

Publié le 20 février 2018, un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) établit un bilan mitigé du dispositif « reconnu garant de l'environnement » (RGE) qui selon lui doit être maintenu et renforcé comme label de référence, mais à la condition d'être amélioré. Il formule pour cela six recommandations qui portent sur des mesures de simplification, en faveur des très petites entreprises, concernant la formation et la reconnaissance de l'expérience, pour garantir la bonne exécution des travaux, en faveur d'une meilleure information des ménages et d'amélioration des bases de données statistiques existantes.

En savoir plus :

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

FRANCE

Le CESE propose d'accélérer la transition énergétique

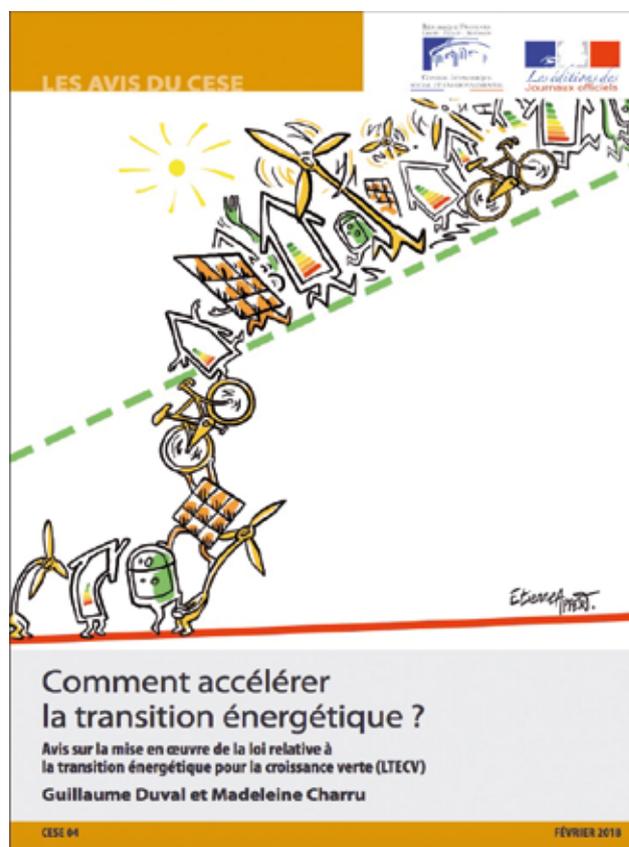
Le Conseil économique social et environnemental (CESE) a présenté et adopté un avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique le 28 février 2018 (en présence de Brune Poirson, secrétaire d'Etat). Cet avis rapporté par Madeleine Charru, vice-présidente du CLER et Guillaume Duval, éditorialiste à Alternatives économiques, propose un panorama global et pertinent des freins à lever pour accélérer la transition énergétique en France, à l'heure où nos émissions de gaz à effet de serre sont remontées en 2015 et 2016.

Il s'agit en particulier de doter les collectivités locales des moyens financiers et juridiques qui leur permettront de devenir des acteurs-clés de la transition énergétique, mais aussi d'accroître les efforts dans plusieurs domaines tels que la rénovation énergétique des bâtiments avec notamment la mise en place effective d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), le développement de mobilités alternatives ou encore la prise en compte du secteur agricole et alimentaire, grand oublié de la loi.

Un pilotage national plus volontariste

Le CESE souligne également le retard excessif pris par la France dans le déploiement des énergies renouvelables. Pour débloquent cette situation, une nouvelle donne permettant aux acteurs locaux – associations, collectivités, TPE et PME, citoyens – qui sont dans les starting-blocks est nécessaire : levée des contraintes administratives, raccourcissement des délais d'instruction, adaptation des dispositifs de soutien et gouvernance partagée des réseaux sont des passages obligés qui restent à concrétiser.

« C'est essentiel, à la veille de l'ouverture du débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la définition des objectifs de la deuxième période de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), d'avoir pu partager ce bilan et



construire des propositions avec la société civile», estime Madeleine Charru, qui est personnalité associée au CESE. « Des objectifs réalistes et cohérents, un pilotage national plus volontariste et des moyens d'agir accordés notamment aux territoires, voilà ce qu'il faut maintenant pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, que tout le monde affirme désormais partager », conclut-elle.

Quel soutien à la méthanisation après le Salon de l'agriculture ?

C'est la question que se posent les membres du Club Biogaz dans les pages de la revue de l'association Energie Plus. Lors de l'édition 2018 du Salon, le Président Macron a en effet annoncé la mise en place d'un fonds de BPI France d'ici l'automne, à hauteur de 100 millions d'euros, pour des prêts à la méthanisation dans le cadre du volet agricole du Grand plan d'investissement.

Alors que la suppression du soutien à l'injection biométhane sous forme de tarif d'achat, pour ne passer que par appels d'offres, a également été évoquée, le club de l'ATEE reste prudent et attend de plus amples informations sur le cadre qui sera dessiné par les pouvoirs publics à l'avenir. Cette suppression pourrait s'avérer en effet désastreuse, au moment où la filière commence tout juste à émerger.

En savoir plus : www.atee.fr

L'Ademe publie un avis sur l'autoconsommation d'origine photovoltaïque

Dans un avis publié le 1 février 2018, l'ADEME souligne le fort potentiel de l'autoconsommation d'origine photovoltaïque (PV), notamment pour les toitures des professionnels, dont les besoins en consommation coïncident naturellement avec l'ensoleillement et la production solaire de l'installation. L'agence estime également que « la forte appétence des consommateurs résidentiels pour ce nouveau mode de production d'énergie laisse également entrevoir un fort développement dans les années à venir, possible grâce au soutien mis en place par l'Etat pour les particuliers ».

En savoir plus : www.presse.ademe.fr

La société civile a son mot à dire sur les choix énergétiques français

Issue de la Loi sur la transition énergétique de 2015, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe tous les 5 ans les objectifs de consommation et de production d'énergie que se donne la France pour les 5 à 10 ans à venir. Pour le prochain exercice, aux horizons 2023 et 2028, qui doit être adopté avant la fin 2018, le gouvernement a ouvert un espace de concertation afin de débattre des « enjeux énormes du processus de transition énergétique pour l'avenir du pays ».

Ce débat organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) débute ce 19 mars 2018. Jusqu'au 30 juin, il rassemblera des centaines de contributions et de prises de position qui seront synthétisées. Le CLER – Réseau pour la transition énergétique y participera en tant que réseau national d'acteurs locaux qui agissent sur le terrain depuis 35 ans, en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie ou encore de la lutte contre la précarité énergétique.

Selon Marie-Laure Lamy et Sandrine Buresi, coprésidentes du CLER – Réseau pour la transition énergétique : « Pour que ce débat national soit une réussite, le gouvernement doit être vraiment prêt à entendre la voix de la société civile. Ces acteurs locaux – collectivités, asso-



ciations, entreprises mais aussi citoyens – vont faire le récit des difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre d'une planification énergie/climat sur leur territoire, et la réalisation de projets concrets en faveur de la transition énergétique.

Pour lever ces barrières, ils ont besoin d'un cadre qui les encourage, non qui les freine. Ces pionniers sont porteurs de solutions pertinentes : leurs pratiques et leurs expériences sont reproductibles. L'Etat doit mettre d'urgence en place les

conditions pour que leur généralisation devienne une réalité.»

Comment participer à ce débat public? Quels sont les grands enjeux de cette PPE? Quelles sont les priorités que les adhérents du CLER souhaitent porter ensemble? Re-visionnez le web-séminaire du 3 avril 2018 consacré à ce débat dans le cadre des Mardis de la Transition énergétique. Aller plus loin : www.cler.org/rendez-vous/web-seminaires

Linky : la Cour des comptes épingle Enedis

Dans son rapport annuel publié début février 2018, la Cour des comptes a épinglé les compteurs communicants Linky. Elle évoque "un dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis" du fait des modalités de tarification définies par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la filiale de l'électricien français chargée de la distribution d'électricité. Alors que 8 millions de compteurs communicants ont déjà été déployés en

France, la Cour estime que cet investissement important doit profiter plus aux consommateurs. Par exemple, Linky ne leur permet pas d'avoir accès à un relevé détaillé de leur consommation d'électricité et donc de mieux la maîtriser pour faire des économies. « Le taux d'ouverture de compte [sur Internet] par les usagers disposant d'un compteur Linky est particulièrement peu élevé (1,5 %) », précise le rapport qui regrette que les préoccupations du consommateur d'électricité ne soient pas au cœur du dispositif.

La Cour des Comptes décrit également un pilotage insuffisant par les pouvoirs publics de ce dispositif : la CNIL pour les questions de protection des données personnelles, l'Anses pour les questions sanitaires, l'Ademe pour celles de maîtrise de la demande de l'énergie... des acteurs trop peu sollicités et coordonnés.

Voir le rapport : www.ccomptes.fr et notre avis sur le site du CLER : www.cler.org

A Buxerolles, un diagnostic participatif pour repérer les discontinuités des parcours piétons et cyclables

Par Esther Bailleul, chargée de mission énergie et territoires

Projets astucieux, politiques transversales, nouvelles coopérations locales : le CLER - Réseau pour la transition énergétique passe en revue plusieurs retours d'expérience autour de la mobilité dans les territoires dans une publication parue en février 2018 et intitulée *Mobilité, énergie et développement local : quelle mobilité pour des territoires à énergie positive ?* Cap sur la Vienne où la commune de Buxerolles, près de Poitiers, a questionné les habitants sur leurs déplacements du quotidien.

L'immitrophe de Poitiers, la ville viennoise de Buxerolles compte 10 000 habitants. Engagée de longue date dans la transition énergétique et citoyenne à travers son Agenda 21, ainsi que dans les démarches TEPOS et Cit'ergie, Buxerolles a souhaité développer les mobilités actives. Son schéma communal prévoit entre autres de nouveaux aménagements cyclables et le traitement de 50 % des points de discontinuité sur le territoire. En effet, avec des parcours continus et sécurisés, les habitants aujourd'hui très dépendants de la voiture seront plus à même de se déplacer en vélo ou à pied.

Dans cette perspective, la Ville a animé un diagnostic participatif du territoire entre mars et septembre 2016 auprès des conseils participatifs et d'autres acteurs ressources du territoire : le conseil des aînés, le relais des assistantes maternelles... Le but était de recenser, par quartier, les déplacements « utiles » du quotidien (domicile - travail, principaux points d'intérêt) réalisés à pied ou à vélo à partir de premières données sur carte, puis de faire ressortir les difficultés et les facilités rencontrées sur ces parcours.

Plusieurs réunions avec les habitants ont permis de travailler sur ces cheminements, mais aussi d'organiser des ateliers sur des enjeux spécifiques comme la signalisation ou les équipements vélo. L'ensemble des travaux ont été remis à la mairie à l'automne 2016 pour alimenter le schéma communal des mobilités actives et les prises de décisions techniques et politiques.

Des résultats opérationnels

Outre les référents des conseils participatifs, la ville a travaillé avec l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), chargé de concevoir la méthode et d'animer le cycle de réunions afin que le processus



Cette démarche aboutit finalement à mettre l'ensemble du territoire en Zone 30

soit réellement participatif et porte ses fruits.

Le travail sur carte a permis une appropriation rapide des habitants par son caractère concret et visuel, et les participants étaient invités à être très précis sur les localisations et leur description des difficultés (insécurité ressentie, aménagements dangereux, problème d'accessibilité...). Les services peuvent ainsi exploiter directement leurs contributions.

La réduction de la vitesse, une première solution

Suite à une étude de faisabilité, une proposition a été d'étudier le passage des quartiers résidentiels en zone 30. Cette démarche aboutit finalement à mettre

l'ensemble du territoire en Zone 30. En novembre 2017, la Ville de Buxerolles est donc passée à 30 km/h, à l'exception de certains axes restés à 50 ou 70 km/h (voies structurantes, axes de transit). Cette mesure a aussi pour objectif un meilleur partage de la rue, et une meilleure convivialité.

Le passage de la ville à 30 a permis de lever 25 % des points de discontinuités, sans réaliser d'aménagements supplémentaires. La base des points restants à traiter est issue des contributions du diagnostic participatif. Sur les axes restés à 50 km/h, des aménagements sont d'ailleurs prévus pour 2018-2019 afin de lever les points de discontinuité, et que les piétons et cyclistes s'y sentent en sécurité.

Voir l'étude sur : www.cler.org



A Paris, Enercoop approvisionne plusieurs groupes scolaires

Dans le cadre de son Plan Climat et au terme d'un marché public, la Ville de Paris a confié à Enercoop l'approvisionnement en électricité renouvelable d'un lot de 32 groupes scolaires pour de l'électricité à haute valeur environnementale. Depuis le 1er janvier 2018, la coopérative fournit un volume annuel d'électricité de près de 2 400 MWh pour ce parc composé de treize crèches et jardins d'enfants, sept écoles élémentaires, sept groupes scolaires et cinq maternelles, répartis dans plusieurs arrondissements de Paris.

Avec ce nouveau contrat signé pour deux ans, la Ville de Paris fait le choix de s'associer à Enercoop, qui vient de franchir le cap des 50 000 clients et fournit désormais près de 200 collectivités en énergies renouvelables (dont Nantes Métropole, la Mairie de Lille ou encore Mérignac). Cette tendance de fond démontre l'intérêt grandissant des collectivités pour une consommation énergétique responsable, en résonance avec la logique de réappropriation citoyenne et locale des questions énergétiques.

En savoir plus : www.enercoop.fr

Le potentiel de méthanisation analysé dans le Vexin

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Parc naturel régional du Vexin ont réalisé, avec le soutien du Conseil régional et de l'Ademe Ile de France, une étude du potentiel de méthanisation. L'objectif de cette étude était, dans une perspective de circuit court énergétique, d'analyser les forces et faiblesses, les ressources et débouchés de chacun des territoires et d'élaborer une stratégie de développement concertée. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise étudie l'implantation de stations d'avitaillement en GNV de manière à impulser et permettre la dédiélation du réseau de bus, des parcs de véhicules des acteurs de la logistique (secteur économique important sur Cergy-Pontoise) et des collectivités territoriales.

En savoir plus : www.cergypontoise.fr

En Ile de France, le CoachCopro pour booster la rénovation en copropriété

Le dispositif CoachCopro a pour objectif d'accélérer la massification des rénovations énergétiques de copropriétés sur le territoire parisien et sur la métropole en facilitant la mise en relation des copropriétaires et professionnels. Animé par l'Agence Parisienne du Climat, en partenariat avec les Agences locales de l'énergie et du climat (GPSO Energie, Maîtrisez Votre Energie, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, CAUE 94), il couvre 80 % de la population métropolitaine et 62 % de la population francilienne. Ce programme permet de renforcer le marché de la rénovation énergétique des copropriétés en agissant sur l'offre (fédérer les professionnels de la rénovation) et la demande (accompagner les copropriétaires vers le passage à l'acte) : à ce jour, 230 copropriétés (soit 122 200 logements) sont déjà inscrites sur la plateforme.

En savoir plus : www.coachcopro.com

Energies renouvelables citoyennes : et en Ile-de-France ?

Le 17 janvier 2018, plus de 200 acteurs franciliens de l'énergie ont acté l'émergence d'une nouvelle dynamique dans le développement des énergies renouvelables : l'énergie citoyenne. Lors d'un colloque organisé par Energie Partagée, des représentants de collectivités locales, d'organisations de la société civile, d'entreprises et de spécialistes des énergies renouvelables ont débattu des projets portés par les citoyens eux-mêmes : de 2015 à fin 2017, dix-huit projets de ce type ont émergé en Ile de France. « On attend une trentaine de projets d'ici fin 2018 », précise Olivier Berland, animateur Ile-de-France de l'association. Geste fort de cette journée : la signature de la charte des acteurs franciliens de l'investissement public et citoyen dans les énergies renouvelables. Une convention de partenariat entre Energie Partagée et trois Sociétés d'économie mixte (Energies Positif, SIP EnR et SDESM Energie), pour faciliter et renforcer l'investissement dans les projets portés par les collectivités et les citoyens.

En savoir plus : www.energie-partagee.org

Montrer les déperditions de chaleur grâce à une expo

Pour sensibiliser le grand public sur un sujet aussi complexe que les déperditions de chaleur de l'habitat, l'ALEC Grand Paris Seine Ouest Energie a imaginé une exposition ludique et itinérante intitulée *Thermicity – La ville où la chaleur devient visible* désormais disponible à la location. Elle se présente sous la forme d'un parcours plongé dans l'obscurité où douze maquettes illustrant les différents types de bâtiments et leurs déperditions colorées en fluo peuvent être observées (accompagnées de 21 panneaux explicatifs). L'exposition invite ainsi à s'interroger sur la performance de son habitation et surtout à imaginer des pistes d'amélioration et des solutions concrètes pour l'améliorer.

En savoir plus : www.gpso-energie.fr/collectivites-et-bailleurs-sociaux/expositions-disponibles

Bonnes pratiques : un concours pour valoriser les rénovations et constructions performantes des particuliers

Le concours La Maison économe créé par l'ALEC de Saint-Quentin en Yvelines a fêté sa onzième bougie en 2017. Renouvelé tous les ans depuis 2007, il est devenu départemental en 2012 grâce à la collaboration des deux PRIS-EIE des Yvelines (ALEC SQY et Énergies Solidaires) et sera régional en 2018 grâce à la motivation d'autres PRIS-EIE d'Ile-de-France. Ce concours met en avant les réalisations de particuliers qui ont une démarche volontaire de rénovation ou construction de leur logement afin qu'il soit économe en énergie, et encourage la diffusion de bonnes pratiques locales. L'objectif principal est de montrer aux habitants du territoire qu'il est possible de passer à l'acte, comme son voisin! Autoconstruction, rénovation étape par étape, utilisation de matériaux locaux... de multiples expériences sont analysées par les membres du jury (composé de partenaires locaux tels que l'ADEME, la Région Ile-de-France, des collectivités locales mais aussi CAUE 78, CMA 78, CAPEB) qui doivent ensuite les départager et élire quatre lauréats.

En savoir plus : www.energie-sqy.com

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue aux structures qui ont souhaité rejoindre le Réseau pour la transition énergétique cet hiver. Le réseau rassemble désormais 293 collectivités, associations ou entreprises, œuvrant dans les territoires pour les économies d'énergies et les énergies renouvelables. Assemblée générale, outils de communication, prochains rendez-vous... pour suivre les moments forts de la vie associative et accéder aux documents nécessaires à votre participation, un blog est à votre disposition sur notre site internet. **En savoir plus :** www.cler.org/blog-adherents

ÉNERGIES ET TERRITOIRE CONSEIL / JÉRÉMY NAHMIYAZ

<https://cler.org/le-reseau/adherents/energies-et-territoire-conseil>

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE PARIS TERRES D'ENVOL (ALEPTE)

www.alepte.fr

COLLECTIF POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT – CAMEL VOSGES

www.camel-habitat-energie.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE (34)

www.ladomitienne.com

IUT NICE – CÔTE D'AZUR

www.unice.fr

MAIRIE DE L'ILE D'YEU (85)

www.mairie.ile-yeu.fr

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

www.pyrenees-parcnational.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

www.parc-causses-du-quercy.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rendez-vous à Bordeaux du 30 mai au 1er juin 2018

Les membres du CLER - Réseau pour la transition énergétique se donnent rendez-vous du 30 mai au 1er juin 2018 à Bordeaux à l'occasion de leur rencontre annuelle et de l'assemblée générale de l'association. Que votre structure soit récemment arrivée dans le réseau ou adhérente de longue date, n'hésitez pas une seconde : vous repartirez motivé.e et prêt.e à déplacer des montagnes pour mener la transition énergétique dans votre territoire!

En savoir plus : www.cler.org

CONCOURS

Jusqu'au 30 avril, participez au concours « Un haïku pour le climat »

En 2015, dans le cadre du Printemps des Poètes et à la veille de la COP21, le CLER - Réseau pour la Transition énergétique a initié le concours de poésie Un haïku pour le climat. Chaque année, des adultes de tous âges, mais également des élèves encadrés par leur professeur, ont depuis pris la plume pour nous envoyer leurs poèmes. Récemment, certains de ces haïkus ont même été publiés dans le livre intitulé *Pour une poignée de degrés*.

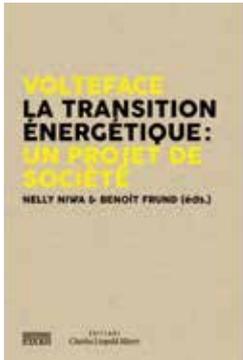
Du 1er février au 30 avril 2018, le CLER lance une nouvelle édition de ce concours, avec deux sections – adulte et jeunesse / scolaire (CDI, classes, centres de loisirs...), en partenariat avec les Grands Parents pour le Climat France, l'association franco-phonie de haïku (AFH), l'association négaWatt, et Baïka Magazine.

En savoir plus : www.cler.org/association/concours



La transition énergétique : un projet de société

Fruit d'un dispositif original de collaboration entre scientifiques et représentants de la société civile suisse, la recherche-action Volteface, est porteuse d'un credo : la transition énergétique est un projet de société complexe nécessitant « d'explorer des pistes, de trouver des repères et de déterminer les valeurs qui nous permettront de relever les défis énergétiques de demain ».



Des questions déterminantes y sont posées : comment pensons-nous l'énergie ? En quoi est-elle (aussi) une question sociale ? Comment rendre la transition énergétique visualisable et praticable ? Ou encore : quelle gouvernance adopter ?

La première partie est consacrée aux visions de la transition. Elle s'intéresse aux récits, imaginaires et scénarios qui sont nécessaires pour se projeter dans celle-ci. La deuxième partie porte sur les acteurs de la transition énergétique. Si la transition ne peut se faire sans la participation de la société tout entière, sa gouvernance reste loin d'être clairement identifiée. La dernière partie met davantage l'accent sur les outils de la transition et leurs applications concrètes. Un ouvrage passionnant, constitué de nombreuses contributions, et d'éclairages parfois inattendus sur différents aspects sociaux de la transition.

Volteface est une initiative de Romande Energie et de l'Université de Lausanne, avec le soutien financier du canton de Vaud. Editions d'En Bas – Editions Charles Léopold Mayer (2018) ISBN : 978-2829005701

AGENDA

Printemps 2018



Formation « Destination TEPOS »

A Toulouse, les 17 et 18 avril 2018

Solagro et l'Institut négaWatt ont développé « Destination TEPOS » : à l'aide d'un tableur qui évalue la situation énergie-climat d'un territoire, puis d'un plateau et de cartes à jouer, cet outil permet de co-construire son futur énergétique. Le CLER - Réseau pour la transition énergétique déploie une formation professionnelle de 1,5 jour pour s'approprier la démarche et être en mesure de l'animer.

En savoir plus : www.cler.org/association/nos-formations

Conférence annuelle d'Energy Cities

A Rennes, le 18 avril 2018

Energy Cities est un réseau spécialisé européen qui rassemble 1 000 villes autour d'un objectif commun : faire de la transition énergétique une réalité.

Depuis près de 30 ans maintenant, nous soutenons les initiatives locales qui visent à décentraliser et démocratiser notre système énergétique. Chaque année, Energy Cities organise une grande conférence dans l'une de ses villes membres afin de débattre des dernières nouveautés en matière de politiques locales énergétiques.

Programme et inscriptions :

www.annualconference.energy-cities.eu/fr



Bulletin d'abonnement

**1 an d'abonnement (4 n°): 35 € France métropolitaine
40 € DOM-TOM et étranger**

**2 ans d'abonnement (8 n°): 70 € France métropolitaine
80 € DOM-TOM et étranger**

Nom et prénom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____ Tél.: _____

Email: _____ Web: _____

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement:

CLER – Mundo M – 47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil

Abonnez-vous sur internet : www.cler.org/outils/publications/abonnement-cler-infos



**Au sommaire du prochain numéro :
Agriculture et transition énergétique**

Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos.

**Rendez-vous sur le site du CLER:
www.cler.org/outils/publications**